

ADIE

adie

<https://www.adie.org>

- ACCOMPAGNEMENT : OUI
- FINANCEMENT : OUI

PRÉSENTATION

L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

L'Adie finance et accompagne les porteurs de projets et entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux. Le financement proposé par l'Adie prend la forme d'un microcrédit qui peut être accompagné d'un prêt d'honneur.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Créateurs d'entreprise qui souhaitent se lancer ou entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité, mais n'ont pas accès au crédit bancaire.
- Quelle que soit la situation de la personne : travailleur indépendant, entrepreneur, intérimaire, intermittent, en recherche d'emploi, en CDD ou en CDI, à temps plein ou à temps partiel...
- Les services d'accompagnement et de conseil (cf. ci-dessous) sont entièrement gratuits mais ils sont réservés aux personnes qui souhaitent souscrire au microcrédit de l'Adie ou qui en sont déjà bénéficiaires.

LE FINANCEMENT DE L'ADIE

- Montant : jusqu'à 12 000 €
- Durée de remboursement : de 6 à 48 mois
- Possibilité de différer le 1^{er} paiement de 3 mois maximum
- Taux : 9,87 % (taux fixe)
- Contribution de solidarité : 5 % du montant du crédit pour participer au fonctionnement de l'Adie et permettre à d'autres personnes d'être financées.
- Caution : une personne de l'entourage de l'entrepreneur, qui croit au projet, et est prête à se porter garante, à hauteur de 50 % du montant demandé.

Je simule mon financement directement sur le site de l'Adie : <https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/>

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADIE

1°/ Un accompagnement gratuit pour tous les entrepreneurs

- « J'entreprends avec l'Adie » : une formation collective de 3 jours, focalisée sur l'essentiel, pour conforter ma démarche entrepreneuriale et renforcer mes compétences.
- Un espace en ligne "Je construis mon projet" pour réaliser mon business plan : <https://www.adie.org/mon-projet-d-entreprise/>.
- « Chiffrer mon projet » : rendez-vous d'1h30 avec un spécialiste pour faire de mon projet d'entreprise un succès.
- Un coaching personnalisé incluant un suivi individuel et des ateliers à la carte, tout au long de la vie de mon entreprise : business plan, choix du statut juridique, développement commercial, organisation administrative...
- Des webconférences et des ateliers : toute l'année, l'Adie organise des événements, rencontres, et ateliers sur la création d'entreprise.
- Une hotline et des experts répondre à mes questions juridiques, fiscales, etc. : disponible au 09 69 328 110 tous les après-midis du lundi au vendredi.

2°/ Des formations et des bons plans partenaires dédiés aux entrepreneurs financés par l'Adie

- « L'Atelier des Solutions commerciales » : une formation de minimum 8 heures centrée sur les problématiques de développement des petites entreprises.
- « Maîtriser le fonctionnement de la Micro-entreprise » : une formation de 14 heures dédiée aux problématiques de gestion administrative et financière des micro-entreprises.
- « Réinterroger son statut juridique » : un programme de 7 heures pour faire le point sur le statut juridique de mon entreprise.
- Des bons plans pour des services à prix négociés auprès des partenaires de l'Adie. [Découvrez ici tous les bons plans de l'Adie.](#)

3/ Des tarifs préférentiels d'assurances auprès des partenaires de l'Adie (n° ORIAS 13001305)

- Quatre offres d'assurance professionnelle Axa adaptées aux entreprises.
- Quatre offres d'assurance auto Allianz adaptées selon les besoins et les moyens des entrepreneurs.
- Quatre offres de complémentaires santé adaptées au statut de travailleur indépendant.

EN SAVOIR PLUS :

Site web : <https://www.adie.org>

Près de chez vous : <https://www.adie.org/nos-agences/>

Contact :

- Mail : <https://www.adie.org/contact/>
- Téléphone :
 - Métropole : 0969 328 110 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin : 0970 845 111 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 5h à 17h
 - Réunion : 0970 845 113 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 20h